



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 octobre 2025

**Objet de la délibération**

**AP/CP ACQUISITION DE VEHICULES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX : MISE A JOUR N°2-2025**

Le trente octobre deux mille vingt-cinq à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-trois octobre deux mille vingt-cinq, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Nadia SOUFFOY pouvoir à Julien LE DOUSSAL , Valérie MAHÉ pouvoir à Philippe PERRONNO , Julian PONDAVEN pouvoir à Yves GUYOT , André HARTEREAU pouvoir à Yves DOUAY , Frédéric TOUSSAINT pouvoir à Lisenn LE CLOIREC , Peggy CACLIN pouvoir à Michèle DOLLÉ , Jacques KERZERHO pouvoir à Alain HASCOËT , Gwendal HENRY pouvoir à Claudine CORPART , Hilal SAFAK pouvoir à Michèle LE BAIL .

**Absent(s) :**

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Joël TRÉCANT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2025.10.030

**Rapporteur : Joël TRÉCANT**

Par délibération en date du 24 octobre 2024, le Conseil Municipal a créé une Autorisation de Programme relative à l'acquisition de véhicules pour les services municipaux.

Par délibération en date du 27 mars 2025, le Conseil Municipal, a fixé le programme d'acquisitions pour 2025 comme suit :

- D'un camion grue pour le service voirie
- D'un véhicule utilitaire pour le service bâtiments
- D'un véhicule utilitaire pour le service signalisation

- D'un chariot manuscric
- D'un véhicule électrique pour le service espaces verts (parc)
- D'équipements pour le porte char pour en prolonger la durée d'utilisation

Compte tenu de nouvelles priorités apparues en cours d'année (acquisition de matériel pour la gestion différenciée qui n'ont pas le caractère de véhicules) il est proposé de modifier l'Autorisation de Programme comme suit :

	Création de l'AP 24/10/2024	Modification de l'AP 27/03/2025	Modification de l'AP 30/10/2025	TOTAL
AP	2 033 000	0	- 17 220	2 015 780
CP				
2024	266 000			266 000
2025	535 000	- 125 000	- 17 220	392 780
2026	215 000	+ 125 000		340 000
2027	255 000			255 000
2028	350 000			350 000
2029	182 000			182 000
2030	230 000			230 000

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2123-12,  
**Vu** la délibération du 24 octobre 2024 créant l'Autorisation de Programme,  
**Vu** la délibération du 27 mars 2025 modifiant la répartition des crédits de paiement,  
**Vu** l'avis du Bureau Municipal en date du 6 octobre 2025,  
**Vu** l'avis de la Commission Ressources en date du 13 octobre 2025,  
**Vu** le rapport présenté en séance,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** la mise à jour n°2 de l'Autorisation de Programme et de la répartition des Crédits de Paiement relatifs à l'acquisition des véhicules pour les services municipaux.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**



Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Maire,

  
**Michèle DOLLÉ**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)